



COMMUNIQUE DE PRESSE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AVRIL 2023

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.

1. Au cours du mois d'avril 2023, le BCNUDH a documenté 359 violations et atteintes aux droits de l'homme sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, soit une diminution de plus de 27% par rapport au mois de mars 2023 (495 violations et atteintes). Cette diminution concerne toutes les violations et atteintes aux droits de l'homme et en particulier le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires et sommaires (-30%), de mauvais traitements (-38%), d'arrestations et de détentions arbitraires et d'enlèvements (-45%) et de violences sexuelles (-62%).
2. Les agents de l'Etat ont été responsables de 142 violations, soit 40% des violations et atteintes documentées au cours de ce mois. Ce chiffre est en baisse par rapport au mois précédent (-10% ou 158 violations). Les agents de la PNC, comme le mois précédent, ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme (59) soit 42% du total des violations commises par les agents de l'Etat en avril 2023. Les membres des groupes armés ont quant à eux été les auteurs de 217 atteintes soit 60% des violations et atteintes enregistrées au cours de ce mois.
3. Le BCNUDH a documenté 303 violations et atteintes aux droits de l'homme dans les zones affectées par les conflits en avril 2023, une diminution significative par rapport au mois de mars 2023 (420) et février (358). Les cas documentés dans ces zones représentent à eux-seuls 84% des cas documentés sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, avec notamment 248 victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires (157 hommes, 64 femmes et 27 enfants).
4. Le Nord-Kivu est demeuré la province ayant enregistré le plus grand nombre de violations et atteintes (52%, soit 159 violations et atteintes), suivi par les provinces de l'Ituri (22%, soit 66 violations et atteintes), du Tanganyika (16%, soit 49 violations et atteintes), du Sud-Kivu (7% soit 21 violations et atteintes) et du Maniema (3 % soit 8 violations et atteintes).
5. Dans la même dynamique que le mois précédent, les groupes armés sont demeurés les principaux responsables des atteintes documentées dans les provinces affectées par les conflits, avec 216 atteintes, soit 71 %, notamment 60 atteintes au droit à la vie ayant fait 230 victimes (144 hommes, 62 femmes et 24 enfants) d'exécutions sommaires, une réduction par rapport au mois précédent (353 victimes). Les agents de l'Etat ont été, quant à eux, responsables de 87 violations des droits de l'homme, notamment 23 violations du droit à la vie avec 18 victimes (13 hommes et deux femmes et trois enfants) d'exécutions sommaires et extrajudiciaires.
6. Au cours du mois d'avril 2023, 37 cas d'enlèvement ont été enregistrés dans les provinces affectées par les conflits, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux cas documentés en mars (39 cas) avec 100 personnes (79 hommes, 16 femmes et cinq enfants) victimes d'enlèvement par des membres de groupes armés. La province du Nord-Kivu demeure la plus touchée avec 25 cas (68%) suivie des provinces du Sud-Kivu (sept cas soit 19 %) et de l'Ituri (cinq cas, soit 13%). Parmi les groupes armés, des membres des ADF et des éléments Mai-Mai sont responsables du plus grand

nombre de victimes d'enlèvement (25 victimes chacun, soit 25%), suivis des FPIC (16 victimes, soit 16%), de CODECO (13 victimes soit 13%), du M23 (11 victimes, soit 11%), entre autres.

7. Les cas de violences sexuelles liées au conflit (VSLC) sur des victimes adultes ont baissé en avril 2023 par rapport au mois précédent. Le BCNUDH a enregistré au moins 20 victimes adultes (toutes femmes) au cours du mois en revue. Les groupes armés sont responsables du grand nombre de ces violences sexuelles commises sur les civils, avec un total de 16 victimes. Les principaux auteurs de violences sexuelles parmi les groupes armés sont le M23 (cinq victimes), le groupe Maï-Maï Liwa (quatre victimes), Maï-Maï Toronto alliés au CNPSC (trois victimes), Nyatura Bazungu (deux victimes), RED-Tabara, Maï-Maï Rene Intongwa et Chini ya Tuna (une victime chacun). Les agents de l'Etat ont quant à eux commis des cas des violences sexuelles contre quatre victimes attribuables aux FARDC (trois victimes) et à la PNC (une victime). La province ayant enregistré le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles est le Nord-Kivu (sept victimes) suivie par le Tanganyika (cinq victimes), le Sud-Kivu (quatre victimes), l'Ituri (trois victimes) et le Maniema (une victime).
8. Au cours du mois d'avril 2023, la Section de la protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté et vérifié 208 violations graves des droits de l'enfant dans le cadre des conflits armés en République démocratique du Congo, ce qui représente une augmentation de 9% par rapport au mois mars (190). Le recrutement et l'utilisation est devenu la violation la plus fréquente (122), suivi par les enlèvements (45), le meurtre et la mutilation (28), les attaques contre les écoles et hôpitaux (10), les violences sexuelles (trois). Durant la période de couverture, aucun cas de refus d'accès humanitaire n'a été vérifié.
9. En avril 2023, le BCNUDH a documenté 16 violations et atteintes des droits de l'homme liées à l'espace civique, une diminution de 14 violations par rapport à celles documentées au cours du mois de mars (30). Huit de ces violations sont imputables à des agents de l'État, dont sept pour la PNC et une pour des militaires des FARDC. Les combattants de groupes armés sont eux responsables de huit violations des droits de l'homme liées à l'espace démocratique. L'enrôlement des électeurs débuté en décembre 2022 a pris fin au cours de ce mois d'avril et, en dehors des incidents de monnayage de l'enrôlement des électeurs documentés les mois précédents et dans presque toutes les zones, cinq incidents majeurs en lien avec les élections ont été documentés occasionnant cinq atteintes/violations du droit à la vie sur cinq hommes. Ces incidents portent essentiellement sur l'attaque contre des centres d'enrôlement par des groupes armés et la répression violente de manifestations publiques par les agents de l'Etat en lien avec les élections.
10. Au cours du mois de mars 2023, le BCNUDH a continué à soutenir les autorités congolaises dans la lutte contre l'impunité pour les violations et les abus des droits de l'homme. Il a enregistré une condamnation contre deux agents de la PNC, une condamnation contre deux membres de groupes armés, une condamnation contre six civils et des condamnations contre au moins 23 militaires des FARDC.
11. Enfin, pendant le mois d'avril 2023, le BCNUDH a organisé ou soutenu au moins 25 activités de renforcement de capacités auxquelles ont participé 745 hommes et 435 femmes, soit 1180 personnes au total.